

Budget 2023 de Sainte-Marthe-sur-le-Lac HAUSSE MOYENNE DU COMPTE DE TAXES DE 148 \$

Sainte-Marthe-sur-le-Lac, le 19 décembre 2022 - Le conseil municipal a adopté les prévisions budgétaires 2023 de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, lesquelles se traduisent par une variation moyenne de 148 \$ pour les contribuables marthelacquois. Le maire, M. François Robillard, a souligné que cette hausse, sous le taux d'inflation, protège le pouvoir d'achat des aînés et des familles, permet de maintenir la bonification du panier de services et favorise la poursuite des investissements dans les infrastructures.

Contexte budgétaire

Soulignant que son administration venait de conclure un long processus budgétaire, le maire a énuméré certains défis et enjeux rencontrés lors de la démarche :

- la hausse du taux d'inflation qui atteignait 6,9 % dans le dernier communiqué de Statistique Canada, ce qui frappe de plein fouet le coût de plusieurs dépenses incompressibles de la Ville, comme le bitume, l'essence, les matériaux, les différents contrats et fourniture de service, etc.;
- les augmentations des quotes-parts à verser comme le transport en commun à 937 497 \$, le service de police à 141 743 \$, la sécurité incendie à 122 363 \$, l'aréna Olympia à 26 600 \$ et la Communauté métropolitaine de Montréal à 20 738 \$;
- les hausses salariales prévues aux ententes de travail avec le personnel de la Ville.

De fait, les dépenses de fonctionnement seront en hausse de 1 569 659 \$ en 2023.

Ajustement des taux de taxation

Pour composer avec la hausse des dépenses de fonctionnement qui sont largement incompressibles, l'administration Robillard a dû ajuster les différents taux de taxation :

- la taxe foncière résidentielle augmente de 0,02 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière (de 0,6359 \$ à 0,6559 \$);
- la taxe sur l'eau potable passe de 180 \$ à 210 \$, afin de poursuivre les améliorations à la station de traitement de l'eau;
- la taxe sur les ordures diminue de 212 \$ à 200 \$;
- la taxe d'égout en baisse de 132 \$ à 120 \$;
- la taxe d'assainissement réduite de 0,00343 \$ à 0,00252 \$ par m².

La Ville a par ailleurs extrait le coût du transport en commun de la taxe foncière résidentielle pour l'ajouter distinctement sur le compte de taxes afin que la population constate l'ampleur de la facture à assumer collectivement. Une nouvelle ligne intitulée *Transport en commun* apparaîtra donc sur le compte de taxes 2023 au montant fixe de 50 \$.

Se préparer aux changements climatiques

La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac constituera également un nouveau fonds pour l'environnement et les changements climatiques, financé en partie par une nouvelle taxe environnement au taux de 0,0025 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière, soit ¼ de sous. « En marge des deux récentes conférences mondiales sur le climat et la biodiversité, on doit se préparer et même intervenir localement sur ces enjeux. C'est un premier pas pour adapter notre Ville aux changements climatiques et dans notre cas, on parle de bassins de rétention, des îlots de chaleur, de la digue et autres », a expliqué le maire de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Compte de taxes moyen 2023

La valeur moyenne d'une résidence unifamiliale en 2023 à Sainte-Marthe-sur-le-Lac s'élèvera à 324 337 \$, comparativement à 321 280 \$ en 2022 pour cette même habitation. Le contribuable de cette résidence payait 2 569 \$ en taxes municipales en 2022, alors qu'en 2023 la variation fera passer son compte à 2 717 \$ pour une augmentation moyenne de 148 \$ ou 5,8 %.

Investissements 2023

La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac investira 10 522 370 \$ en 2023 dans le cadre de son Programme triennal d'immobilisations (PTI). Deux projets retiendront l'attention, le premier étant la rénovation du centre communautaire au coût de 8 M\$, financée à même les sommes provenant de l'enveloppe qui attribuée à la Ville par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (aussi connu sous TECQ) pour réduire la facture du projet. Le second projet consistera en la conversion des luminaires de rue au DEL afin de générer des économies d'énergie tout en améliorant l'éclairage. C'est un projet admissible à des subventions, le montant de l'investissement de 600 000 \$ pourrait donc en être réduit.

Défis relevés

« C'est sans doute l'un des budgets les plus difficiles auquel j'ai participé depuis que je siège au conseil municipal. On sait à quel point c'est une fin d'année contraignante financièrement pour plusieurs citoyennes et citoyens. Nous avons redoublé de rigueur pour limiter au maximum les dépenses, tout en évitant de couper dans la qualité des services parce que nous avons été élus pour améliorer le quotidien de la population. Nous pouvons donc dire que les défis ont été relevés : hausse du compte de taxes sous l'inflation, bonification du panier de services et maintien des investissements dans nos infrastructures. Le budget des aînés et des familles marthelacquoises ne sera donc pas indûment alourdi en 2023 », a conclu le maire, M. François Robillard.